

# *Politique de durabilité*

## **II : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

### *La direction de l'hôtel*



PARALOS  
VENUS SUITES  
› IN STYLE

*Dans le cadre de ses actions en matière de gestion et de protection de l'environnement, guidée par l'objectif de fournir des services de qualité dans un cadre durable pour l'hôtel et l'environnement, l'hôtel a établi la politique environnementale suivante.*

*L'hôtel et sa direction s'engagent à :*

- Respecter toutes les exigences légales ou autres relatives à ses activités en rapport avec ses aspects environnementaux.*
- Évaluer les impacts environnementaux de ses activités afin de réduire ou d'éliminer les effets négatifs et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.*
- Contribuer de toutes les manières possibles à la protection de l'environnement, prévenir la pollution et préserver la biodiversité.*
- Œuvrer en permanence à l'amélioration et à l'intensification de la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction de la consommation d'énergie de l'hôtel en fixant des objectifs.*

*Sur la base de ces engagements, l'hôtel vise à :*

- Mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie, de réduction de la consommation d'eau, de limitation de l'utilisation de produits chimiques nuisibles à l'environnement, de traitement efficace des eaux usées ainsi que de réduction et d'élimination correcte des déchets solides.*
- Collaborer avec d'autres organismes concernés afin de préserver la beauté naturelle, protéger la faune, la flore locales et la biodiversité.*
- Appliquer des mesures appropriées d'économie circulaire dans les actions mentionnées ci-dessus.*
- Informer tous les partenaires et employés des actions environnementales prises par l'entreprise afin de sensibiliser et encourager leur participation.*
- Former et sensibiliser le personnel à la participation active au système de gestion environnementale.*
- Informer les clients sur les mesures environnementales pour encourager leur participation active.*

*Les objectifs politiques ci-dessus sont atteints par le système de gestion environnementale, en définissant des objectifs spécifiques et mesurables, en surveillant régulièrement les paramètres environnementaux, en évaluant la performance des mesures mises en œuvre, en réexaminant le système et en redéfinissant les objectifs pour une amélioration continue.*

*Le personnel à tous les niveaux de l'entreprise est informé de la politique environnementale de l'entreprise et est tenu de contribuer à sa mise en œuvre.*

*La direction de l'entreprise s'engage à soutenir la mise en œuvre de cette politique.*

**10.03.2023**

---

***La direction générale***